

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « CHEMIN DE L'ERMITAGE, PEUT-ON ENTREVOIR LE DEBUT DES TRAVAUX ? » (N° 1231) (PLR)

Séance du 25 mai 2023

Point n° 9

Un mandat a été confié à un bureau de la place en 2020 pour réaliser l'étude de faisabilité du réaménagement complet de la rue de l'Ermitage, y compris des infrastructures techniques en raison de leur vétusté. La sécurisation des points de jonction du chemin de l'Ermitage avec les autres axes de circulation (principalement la route de Coeuve) a également été évaluée. Suite aux études de variantes, en 2021, le rapport technique et un devis général des travaux ont été transmis aux services municipaux.

- *Si le dossier doit être réalisé et payé en 2024, l'on peut supposer que le dossier est d'ores et déjà ouvert et que les premières discussions ont eu lieu. Le Conseil municipal peut-il affirmer que c'est bien le cas ?*

Comme expliqué en introduction, le rapport technique et le devis général des études de faisabilité ont été réalisés. Les documents d'appels d'offres aux bureaux d'ingénieurs pour les phases allant de l'avant-projet au suivi de l'exécution des travaux sont en cours d'élaboration au sein du service UEI. Le mandat d'ingénieur pour ces études doit être adjugé au deuxième semestre 2023. En parallèle, des essais sur les enrobés en place ont été réalisés afin de définir le degré de pollution de ces derniers.

- *Quelles sont les mesures qui ont été amorcées et un planning des travaux est-il déjà connu ?*

Les mesures amorcées sont décrites dans la réponse à la première question ci-dessus. En ce qui concerne le planning, les aspects techniques et les études seront réalisés selon les délais prévus. Les dépenses liées à ces travaux sont inscrites à la planification financière 2024. Les résultats des comptes 2022 de la Commune et la validation du prochain budget en novembre de cette année décideront de la capacité financière à réaliser cette opération en 2024.

24 avril 2023

Le Conseil municipal